



STUCKANGE

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 09/04/2026

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

ID : 057-215708637-20260407-23ARR2026-AR

CANTON DE METZEVISSE

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

Arrêté de délégation pour la 2ème adjointe au Maire

ARRETE. N°23ARR2026

Le Maire de la commune de STUCKANGE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme GAUTIER Adeline en qualité de 2ème adjointe au maire, en date du 07 avril 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Mme GAUTIER Adeline, un certain nombre délégations relevant des affaires scolaires, périscolaires et à la jeunesse

ARRETE

ARTICLE 1 :

En application de l'article. L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales, Mme GAUTIER Adeline, seconde adjointe au maire, est déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse et ce à compter du 07 avril 2026.

ARTICLE 2 :

Délégation permanente est également donnée à Mme GAUTIER Adeline, 2^{ème} adjointe au maire, à l'effet de signer tous les documents courriers mentionnés à l'art. 1, y compris les achats de fournitures et de matériels relatifs à sa délégation.

ARTICLE 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent :

- notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au comptable de la collectivité et à Monsieur le préfet.

Fait à Stuckange, le 07 avril 2026

Le Maire,

SCHUSTER Benoît.



Publié le : 09/04/2026